RCS : VESOUL - GRAY
Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00116
Numéro SIREN : 497 743 328
Nom ou dénomination : E.IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2014 sous le numéro de dépôt 1647

E. IMMO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social 2 A, Rue de Chagey
70400 CHALONVILLARS
RCS VESOUL-GRAY B 497 743 328
APE 6810Z
Activités de marchands de biens immobiliers

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, et le vingt neuf août à neuf heures,

Monsieur Eric NEGRO, demeurant 2 A, Rue de Chagey - 70400 CHALONVILLARS,

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts d'1 euro chacune composant le capital social de la société E. IMMO,

Associé unique et gérant de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :

– à la dissolution anticipée de la Société,
– à la nomination du Liquidateur,
– aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Eric NEGRO, associé unique et Gérant de la société décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 août 2014.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention "Société en liquidation", ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Monsieur Eric NEGRO, demeurant 2 A, Rue de Chagey - 70400 CHALONVILLARS.

Cette nomination met fin aux fonctions du Gérant à compter du 31 août 2014.

Le Liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES VESOUL
Le 15/09/2014 Bordereau n°2014/770 Case n°1 Ext 1868
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
Le Contrôleur des finances publiques

Laurent GUENOT

E. IMMO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social 2 A, Rue de Chagey
70400 CHALONVILLARS
RCS VESOUL-GRAY B 497 743 328
APE 6810Z
Activités de marchands de biens immobiliers

RAPPORT DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOUT 2014

En ma qualité de Gérant de la société E. IMMO, j'ai l'honneur de soumettre à votre décision la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2014.

Si vous décidez cette dissolution, j'accepterai d'être chargé des fonctions de Liquidateur et vous aurez, si vous décidez de ma nomination, de me conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Le Gérant,
Eric NEGRO

